

Semaine en 4 jours - Retour des DREETS

16-avr-24

Organisme	Région	Année de mise en œuvre	Cycle hebdomadaire de travail	Nombre de jours ouvrés de travail	Durée quotidienne de travail	Nombre d'agents concernés	Remarques
DREETS	ARA	2022	36h00	4,5		6 agents sur 340 (cumul 4,5 et alternance 4/5)	
DREETS	ARA	2022	36h00	Alternance 4 et 5	7h12*5 / 9h00*4	6 agents sur 340 (cumul 4,5 et alternance 4/5)	
DREETS	ARA	2022	36h00	4	9h00	1 agent sur 340	Dérogation posée à l'article 4.3 du RI de la DREETS ARA (2022)
DREETS	BFC	2018	36h00	4,5		3 agents sur 180	
DREETS	BFC	2018	36h00	Alternance 4 et 5		3 agents sur 180	
DREETS	BRE		36h00	Alternance 4 et 5		9 agents sur environ 150	
DREETS	CVL		36h00	4,5		6 agents sur 136 (cumul 4,5 et alternance 4/5)	
DREETS	CVL		36h00	Alternance 4 et 5		6 agents sur 136 (cumul 4,5 et alternance 4/5)	

Organisme	Région	Année de mise en œuvre	Cycle hebdomadaire de travail	Nombre de jours ouvrés de travail	Durée quotidienne de travail	Nombre d'agents concernés	Remarques
DREETS	HDF		36h00	4,5		7 agents sur environ 310	La mise en place d'un nouveau cycle de 36h00 en 4 j nécessite une réflexion préalable en CODIR et en collège des directeurs sur la nature des postes et des services susceptibles d'être concernés, sur le nouveau cycle à mettre en place en termes d'horaire de travail quotidien et de mobilisation de jours RTT puis un échange voire une consultation en CSA
DRIHL	IDF		36h00	4,5		2 agents sur environ 500	26 j de congés dont 3,5 de RTT
DRIHL	IDF		36h00	Alternance 4 et 5		4 agents sur environ 500	26 j de congés dont 3,5 de RTT
DREETS	NA	2022	36h00	4,5	8h00*4 + 4h00	1 agent à 70% sur environ 300	22,5 j de congés 6 j RTT + 2 jours de fractionnement
DREETS	NA	2022	36h00	Alternance 4 et 5			22,5 j de congés 6 j RTT + 2 jours de fractionnement
DREETS	OC		36h00	4,5	8h00	2 agents sur environ 260	25 j de congés + 6 j RTT + 2 j fractionnement
DREETS	OC		36h00	Alternance 4 et 5	8h00	3 agents sur environ 260	25 j de congés + 6 j RTT + 2 j fractionnement

Organisme	Région	Année de mise en œuvre	Cycle hebdomadaire de travail	Nombre de jours ouverts de travail	Durée quotidienne de travail	Nombre d'agents concernés	Remarques
DREETS	PDL		36h00	4,5	8h00	12 agents sur 175 (cumul 4,5 et alternance 4/5)	25 j de congés + 6 j RTT + 2 j fractionnement Modification possible au cours du dernier trimestre de l'année N pour une entrée en vigueur au 1er janvier de l'année N+1
DREETS	PDL		36h00	Alternance 4 et 5	8h00	12 agents sur 175 (cumul 4,5 et alternance 4/5)	25 j de congés + 6 j RTT + 2 j fractionnement Modification possible au cours du dernier trimestre de l'année N pour une entrée en vigueur au 1er janvier de l'année N+1
DEETS	Réunion		36h00	4,5		1 agent sur environ 180	
DEETS	Réunion		36h00	Alternance 4 et 5			